

L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES

Appelé « budget » depuis l'application du décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012, l'EPRD a été profondément modifié par le décret n° 2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé.

La formation que nous vous proposons repose sur l'opportunité de faire un état des lieux sur les difficultés rencontrées lors de la réalisation de l'EPRD et de revenir sur les aspects les plus techniques de la mécanique de cet outil.

Elle vise aussi à mettre en exergue les principaux points d'attention ressortant du décret, notamment sur le plan de la sécurité juridique, interne et externe, qui nécessite de caler précisément les différentes délégations entre le Président de l'organe délibérant et le Directeur. Ainsi, la formation permettra de renforcer les compétences nécessaires à l'établissement et à l'analyse des éléments composant l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses : bilans financiers, tableaux de financement, plan global de financement, capacité d'autofinancement...

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances relatives aux évolutions réglementaires du régime financier, budgétaire et comptable des établissements sanitaires et, plus particulièrement, celles relatives au budget (décret n° 2010-425 du 29 avril 2010)
- Analyser l'évolution de l'EPRD et mieux comprendre les points de vigilance

CONTENU

Rappel sur les enjeux et la mécanique du budget

La maîtrise des outils d'analyse financière comme préalable à la réalisation du budget (CAF FRI, FRE, BFR, etc.)
Rappel sur l'étude du bilan financier (principes, construction, interprétation...)
Revue des points-clés de l'articulation du budget

Retour d'expérience sur la réalisation et l'utilisation du budget

Les difficultés rencontrées
Les échanges avec les tutelles
Le plan de retour à l'équilibre

L'évolution de l'EPRD suite au décret n° 2010-425 du 29 avril 2010

Les nouveaux critères d'appréciation des déséquilibres financiers
Les rythmes de l'EPRD
Les processus de validation de l'EPRD
Délai de transmission du compte financier et affectation des résultats

Le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP) ou la mise en perspective de la politique d'investissement au travers du tableau de financement

Le tableau de financement
La méthodologie d'élaboration du PGFP
L'analyse du PGFP et le lien avec le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)



23 novembre 2020



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Bonnes connaissances des règles comptables et bases de l'analyse financière

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs et responsables administratifs et financiers
- Contrôleurs de gestion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant:

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges

INTERVENANTS

- Expert-comptable spécialisé dans le secteur sanitaire